**Patients traités avec une assistance ventilatoire à domicile (AVD) et ayant besoin d’oxygénothérapie complémentaire : conditions**

Vous pouvez être traité par de **l’oxygénothérapie (complémentaire) de longue durée à domicile à l’aide d’un oxyconcentrateur fixe**, si lors d’un traitement (à l’essai) avec uniquement une AVD, on constate une saturation en oxygène (SaO2) < 90 % pendant au moins 2 heures.

Vous pouvez être traité par de **l’oxygénothérapie (complémentaire) de longue durée à domicile avec un oxyconcentrateur fixe équipé d’un compresseur pour remplir de petites bouteilles portables**, si

* lors d’un traitement (à l’essai) avec uniquement une AVD, on constate une saturation en oxygène (SaO2) < 90 % pendant au moins 2 heures
* vous, estimé sur 1 semaine ordinaire de votre vie quotidienne, passez en moyenne minimum 30 minutes par jour hors du logement où se trouve l’oxyconcentrateur.

Vous pouvez être traité par de **l’oxygénothérapie complémentaire de longue durée à domicile avec un oxyconcentrateur fixe qui est complété d’un oxyconcentrateur portable** si

* lors d’un traitement (à l’essai) avec uniquement une AVD, on constate une saturation en oxygène (SaO2) < 90 % pendant au moins 2 heures
* vous répondez aux critères du § 3, 1, a), b), ou c) (URL), concernant la durée moyenne de mobilité hors de la maison.

Vous pouvez être traité par de **l’oxygénothérapie complémentaire de longue durée à domicile par oxygène liquide** si

* lors d’un traitement (à l’essai) avec uniquement une AVD, on constate une saturation en oxygène (SaO2) < 90 % pendant au moins 2 heures
* vous nécessitez de manière permanente un débit d'oxygène de ≥ 4 litres par minute.